

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 13 DECEMBRE 2023**

Délibération n°2023.12.240

Subventions et participations 2024 : versement d'acomptes avant le vote du budget primitif

LE TREIZE DECEMBRE DEUX MILLE VINGT TROIS à 17h30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **7 décembre 2023**

Secrétaire de Séance: **François ELIE**

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **50**

Nombre de pouvoirs: **12**

Nombre d'excusés: **4**

Nombre d'absents : **9**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Joëlle AVERLAN, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Monique CHIRON, Françoise COUTANT, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Anthony DOUET, Christophe DUHOUX, Denis DUROCHER, François ELIE, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Sylvie PERRON, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine PINVILLE, Jean-Philippe POUSSET, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Gérard ROY, Roland VEAUX, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir :

Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Brigitte BAPTISTE à Francis LAURENT, Minerve CALDERARI à Raphaël MANZANAS, Séverine CHEMINADE à Jean-Jacques FOURNIE, Valérie DUBOIS à Sophie FORT, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Gérard LEFEVRE, Dominique PEREZ à Michel GERMANEAU, Catherine REVEL à Pascal MONIER, Mireille RIOU à Gérard DEZIER, Philippe VERGNAUD à François ELIE, Marcel VIGNAUD à Gérard DESAPHY, Vincent YOU à Jean-Philippe POUSSET,

Excusé(s):

Jean-Claude COURARI, Frédéric CROS, Chantal DOYEN-MORANGE, Nathalie DULAIS,

Absent(s):

Véronique ARLOT, Michel BUISSON, Thierry MOTEAU, Sophie FORT, Hélène GINGAST, Michaël LAVILLE, Annie MARC, Zahra SEMANE, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_240-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2023

Publication : 19/12/2023

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 DECEMBRE 2023

**DELIBERATION
N°2023.12.240**

Rapporteur : François NEBOUT

**SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS 2024 : VERSEMENT D'ACOMPTES AVANT LE
VOTE DU BUDGET PRIMITIF**

Pilier : 9 Socle Ressources.....
Ambition : 903 Maîtrise des risques juridiques et financiers.....
Enjeux : 90302 Maîtriser les risques juridiques et financiers.....

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 17 : Partenariats

Certaines structures sont susceptibles de rencontrer des difficultés de trésorerie en début d'année, du fait de la conjonction de différents facteurs :

- Date de vote du budget primitif de GrandAngoulême prévue au mois de mars 2024 ne permettant pas l'attribution ni le versement de subventions avant cette date
- Organisation de certaines manifestations importantes avant le vote du budget primitif de GrandAngoulême (Forum Formation Emploi, ...)
- Importance de la subvention dans le budget de la structure
- Fragilité financière de certaines structures et besoins de trésorerie.

Aussi, il est proposé d'autoriser l'attribution aux organismes figurant dans le tableau ci-après d'un acompte sur la subvention ou la participation 2024. Le versement devra être accompagné d'une convention rappelant que le montant de l'acompte versé sera déduit des versements à intervenir après le vote de la subvention pour 2024, qui ne pourra intervenir avant le vote du budget primitif.

Considérant que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions, tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial, par ces versements

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_240-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2023

Publication : 19/12/2023

Organismes et associations concernées	Acompte sur le montant de la subvention 2023	Subvention ou participation 2023	Acompte proposé sur le montant de la subvention ou de la participation 2024
Mission Locale (Emploi + PLIE)	120 000	228 000	120 000
FCOL (FOFE)	20 000	30 000	20 000
Développement Réseaux 16 (Forum du recrutement)	7 500	15 000	7 500
Ecole de la 2 ^{ème} Chance (E2C)	24 500	61 200	24 500
OMEGA	87 750	351 000	87 750
EUREKATECH	20 000	80 000	20 000
Centre d'Information Jeunesse	40 000	144 500	40 000
CAS	90 550	301 830	90 550
OTPA	150 000	547 000	150 000
Mouvibus (BA Transports)	50 000	98 933	150 000
Compagnons du végétal		30 000	6 750
Jardins d'Isis		17 500	14 110
TOTAL	1 017 800	2 713 963	731 160

Je vous propose :

D'ATTRIBUER un acompte sur le montant de la subvention ou de la participation 2024, sans présumer de leur montant définitif, aux organismes suivants pour un montant de :

Organismes et associations concernées	Subvention ou participation 2023	Acompte proposé sur le montant de la subvention ou de la participation 2024	Elus ne prenant part ni au débat ni au vote
Mission Locale (Emploi + PLIE)	228 000	120 000	Thierry MOTEAU Sophie FORT Zahra SEMANE Anne-Laure WILLAUMEZ- GUILLEMETEAU Michel BUISSON Annie MARC
FCOL (FOFE)	30 000	20 000	
Développement Réseaux 16 (Forum du recrutement)	15 000	7 500	
Ecole de la 2 ^{ème} Chance (E2C)	61 200	24 500	
OMEGA	351 000	87 750	Hélène GINGAST Anne-Laure WILLAUMEZ- GUILLEMETEAU
EUREKATECH	80 000	20 000	
Centre d'Information Jeunesse	144 500	40 000	
CAS	301 830	90 550	
OTPA	547 000	150 000	Véronique ARLOT Michaël LAVILLE
Mouvibus (BA Transports)	98 933	150 000	
Compagnons du végétal	30 000	6 750	
Jardins d'Isis	17 500	14 110	
TOTAL	2 713 963	731 160	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_240-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2023

Publication : 19/12/2023

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité à signer les conventions ainsi que tout document afférent.

Pour : 62 Contre : 0 Abstention : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
--	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_240-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2023
Publication : 19/12/2023